

# CHAPITRE X.—UTILISATION DES TERRES ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES RENOUVELABLES\*

---

## SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. RESSOURCES TERRESTRES.....	493	SECTION 3. COMMISSIONS INTERNATIONALES...	496
SECTION 2. ORGANISMES FÉDÉRAUX S'OC- CUPANT DE L'UTILISATION DES RESSOURCES..	493	SECTION 4. PROGRAMMES FÉDÉRAUX ET FÉDÉ- RAUX-PROVINCIAUX DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES.....	498

---

*On trouvera, à la page xvi du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

---

L'époque de la colonisation, au Canada, a pris fin lorsque les régions septentrionales des provinces des Prairies ont été mises en culture, au cours des années 1930. Les politiques gouvernementales, jusque-là dirigées surtout vers l'utilisation à vaste échelle des ressources naturelles, ont fait place à un souci de l'utilisation des terres et des conditions socio-économiques des gens engagés dans des industries fondées sur les ressources renouvelables. Des lignes de conduite peu avérées au sujet de la colonisation des terres, et des choix individuels mal avisés ont abouti à la colonisation de certaines terres peu rentables en diverses régions du Canada, mais plus particulièrement dans le sud de l'Alberta et de la Saskatchewan, d'où le besoin d'une réaffectation des terres, avant même que la colonisation fût terminée. La révolution technologique qui s'est produite dans l'agriculture au cours des trois dernières décennies, en même temps que les progrès des transports et une forte tendance à la concentration, dans les centres urbains, d'une population croissante, revêt toutefois une signification beaucoup plus importante.

Ces changements se sont accompagnés d'une modification du mode d'utilisation des terres, par suite des réactions particulières devant les facteurs économiques; néanmoins, le rythme de cette adaptation n'a pas été proportionnel à l'ampleur de la dislocation socio-économique qui a atteint les régions rurales. Étant donné cette situation et l'intérêt accru que l'on porte à la gestion des forêts, la répression de la pollution des eaux, la conservation des ressources d'ordre récréatif et la conservation de la faune, il s'est dessiné une nette tendance vers la prise de décisions par les pouvoirs publics en ce qui concerne la gestion et l'utilisation des ressources. Un tel état de choses a entraîné la nécessité d'une meilleure organisation législative et administrative à l'égard des ressources naturelles.

Parmi les premières études fédérales portant sur la question générale de l'organisation en vue d'une utilisation efficace des ressources, il y a lieu de noter celles du Comité spécial du Sénat du Canada sur l'utilisation des terres, établi en 1957, et qui est resté en fonction

---

\* Revu par le Conseil canadien des ministres des ressources, Montréal, P.Q.